CARETTE
TAILLEUR
87, Rue de Lannoy
ROUBAIX
COMPLETS
SUR MESURE
depuis
210 fr.

69e Année. — N° 179. Le numéro : 15 centimes VENDREDI 27 JUIN 1924.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 13.00 ; 6 mois, 26.00 ; 1 an, 50.00 / France et Belgique..... » 14.00 ; » 27.00 ; » 53.00 / Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1190. / TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 27. Chèques postaux 87 Lille.

Le Chirurgien
DENTISTE
E. REY
de l'Université de Paris
11, rue Sainte-Thérèse, 11
(Place Sainte-Elisabeth)
ROUBAIX
Spécialiste pour Dentiers perfectionnés, garantis
Prix modérés.

BILLET PARISIEN

LES EXPLICATIONS DE M. HERRIOT

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 26 juin. (Minuit).

M. Herriot a satisfait en partie la curiosité des parlementaires. Nous disons : en partie, car d'aucuns ne manqueront pas de trouver que les explications qui leur ont été fournies sont encore bien incomplètes et bien vagues. Mais le Président du Conseil a invoqué la nécessité du silence, afin que la bonne marche des négociations internationales n'en soit pas troublée ; puisque l'intérêt national est mis en jeu, ses adversaires eux-mêmes sont prêts à s'incliner et à réfréner leurs impatiences.

M. Herriot, toutefois, en a déjà assez dit pour justifier la manière de voir que nous avons exposée à cette même place. En somme, de bonnes, très bonnes paroles ont été échangées entre les premiers ministres de France, de Grande-Bretagne et de Belgique, mais des entretiens qui se sont déroulés à Chequers et à Bruxelles, aucun résultat vraiment concret ne se dégage. Sans doute, des assurances réciproques de sympathie ne sont pas chose négligeable. En politique internationale, les impondérables jouent un grand rôle et le fait psychologique y prend autant d'importance que le fait matériel. C'est à ce titre que le pacte moral présente de l'intérêt — un intérêt qu'en toute connaissance de cause il ne faut pas négliger, nous le répétons — mais les décisions fermes prises au cours de ces voyages ont été rares. Notons seulement, outre l'envoi de la note à l'Allemagne, la Conférence interalliée du 16 juillet acceptée par tout le monde.

C'est cette Conférence qui décidera des événements. Jusqu'ici, chacun est resté sur ses positions antérieures. M. Herriot a dit cet après-midi que nous n'avons pas aliéné notre liberté d'action, et il semble bien qu'il en soit de effet ainsi.

Mais alors, que signifie cette nouvelle sensationnelle propagée par M. Herriot lui-même, d'un pacte militaire — qu'aurait accepté M. Mac Donald, liant l'Angleterre, la France et la Belgique? Nos alliés britanniques se sont fort émus des déclarations de notre Premier, auxquelles M. Mac Donald lui-même a infligé, aux Communes, un démenti catégorique.

En l'occurrence, M. Herriot, dans son désir de conquérir une popularité facile, n'a-t-il pas manqué de sang-froid?

R...

LE CONTROLE MILITAIRE EN ALLEMAGNE

VON SEECKT OPPOSÉ AUX VISITES DANS LES CASERNES

La confection de la réponse allemande au sujet du contrôle militaire n'a fait hier l'objet que d'un échange de vues entre les différents ministres intéressés. La décision sera prise aujourd'hui.

La presse de droite commence déjà à annoncer la capitulation du gouvernement d'Empire.

Le grand état-major et en particulier le général von Seeckt ne sont pas, en principe, opposés à ce que les Alliés se livrent à un contrôle nouveau des usines, mais il semble vouloir faire des difficultés en ce qui concerne le contrôle des casernes, des effectifs et des dépôts militaires. Le général von Seeck aurait refusé de prendre toutes responsabilités quant à l'accueil hostile qui pourrait être fait aux officiers alliés qui viendraient contrôler les casernes et les dépôts militaires, et il serait également opposé à donner à nos officiers les officiers de liaison qui doivent les introduire dans les bâtiments qu'ils entendent soumettre à leur contrôle.

M. CLÉMENTEL FAIT DRESSER L'INVENTAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Paris, 26 juin. — L'une des premières décisions de M. Herriot en arrivant au pouvoir, a été de décider qu'il serait dressé un inventaire général de la situation financière. Sur l'ordre du ministre des Finances, le service du mouvement général des fonds a aussitôt entrepris la centralisation de tous les éléments nécessaires pour dresser cet inventaire.

La mise au point de ce travail considérable demandera encore quelque délai avant que les commissions des finances des deux Chambres, ainsi que l'a prévu M. Herriot, puissent être saisies de son résultat.

LES RESTRICTIONS A L'EXPORTATION DES CAPITAUX

Le Ministre en proposera le maintien

Paris, 26 juin. — Le régime en vigueur sur l'exportation des capitaux vient, comme on le sait, à expiration le 30 juin prochain.

Le ministre des Finances proposera, croit-on, le maintien de ce régime jusqu'au 31 décembre 1924. Le dernier mot en cette matière appartient toutefois au Parlement.

Le nouveau Comité directeur du groupe radical-socialiste

Paris, 26 juin. — Le Comité directeur du groupe radical-socialiste a été nommé ce matin.

Ont été désignés pour en faire partie : MM. Malvy, Devris, Camille Picard, Bender, Haudos, Charles (Côte-d'Or), Desarnaulds, Lautier, Senac, Margaine, Delbos.

Ont été désignés en outre comme secrétaires-adjoints : MM. Proust, Jean, Bosc, Chauvin.

Enfin, M. Herriot a été élu par acclamations président d'honneur du groupe.

LE MINISTRE DES PENSIONS A L'OFFICE NATIONAL DES MUTILÉS

Paris, 26 juin. — M. Bovier-Lapierre, ministre des Pensions, a ouvert la séance de l'assemblée plénière de l'Office National des Mutilés, dont il est le président, en prononçant une allocution.

La prochaine conférence de Londres

Londres, 26 juin. — Le rédacteur diplomatique du « Daily Mail » dit apprendre de la meilleure source que M. Herriot a prié l'ambassadeur de Grande-Bretagne de demander une prompte explication des différences existant entre les communiqués anglais et français, publiés à l'issue des entretiens de Chequers, ainsi que la signification exacte que M. Mac Donald attache aux termes « un pacte moral de collaboration continue ».

M. Herriot a expliqué à l'ambassadeur que ces différences avaient causé un malaise considérable dans les milieux politiques et qu'il serait heureux d'être en possession d'une réponse à ces questions pour aujourd'hui, à l'occasion des séances du Parlement.

Le rédacteur ajoute qu'il est presque certain que la conférence du 16 juillet devra être ajournée.

L'Allemagne serait invitée

La « Westminster Gazette » dit que l'Allemagne sera probablement invitée à la conférence de juillet, mais après les discussions préliminaires, qui auront lieu entre les Alliés.

M. Kellog représentera les États-Unis

M. Kellog, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, a été chargé de représenter les Etats-Unis à la prochaine conférence des dix-neuf ministres. Une déclaration, publiée par la Maison Blanche, dit que M. Kellog prendra part à la conférence afin de « traiter les questions touchant les intérêts des Etats-Unis et aucunement pour donner des informations ». Le colonel Logan lui sera adjoint.

Le pacte de garantie est une illusion

Les « Daily News » se disent en mesure de déclarer qu'aucune assurance n'a été donnée par M. Mac Donald à M. Herriot au sujet d'un pacte militaire, et ajoute que la déclaration de M. Mac Donald, qui a donné naissance à ce bruit, a été faite, à York, le 19 mai.

M. Mac Donald, parlant du plan Dawes, s'était adressé à l'Allemagne dans les termes suivants : « Nous acceptons votre parole ; mais si vous manquez à vos engagements, nous serons plus étroitement alliés que jamais ». C'est cette même idée que M. Mac Donald aurait exprimée à M. Herriot et aux ministres belges.

De son côté, la « Westminster Gazette » écrit que la nouvelle relative à un pacte défensif est due à un malentendu.

LES CHANGES

	Mercredi	Jeudi
Livre....	82.18	81.72
Dollar...	19.04	18.97
Belgique.	87.10	87.075

Le désastre espagnol de Melilla

Le général Bérenguer rayé de l'armée active Le général Navarro acquitté

Madrid, 26 juin. — La sentence qui vient d'être rendue dans le procès intenté au général Bérenguer, prononce la radiation du général des cadres de l'armée active.

Le général Navarro est acquitté.

LE GENERAL BERRENGUER
ancien haut-commissaire espagnol au Maroc

LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LES LOYERS DE M. RENÉ RENOULT

Paris, 26 juin. — Le nouveau projet de loi sur les loyers, que M. René Renoult a déposé, aujourd'hui, à la Chambre, stipule notamment que les locataires auxquels la loi du 31 mars 1922 et la loi du 29 décembre 1923 accordent la faculté de réclamer une prorogation de jouissance, bénéficient de plein droit de cette prorogation jusqu'au 1er janvier 1926, à la condition de remplir les obligations mises à leur charge.

Sont assimilés aux locataires tous ceux qui, au 1er juillet 1924, occupent des locaux d'habitation loués, lorsque leur occupation est fondée à son origine, sur un bail écrit ou verbal actuellement expiré.

Si le propriétaire conteste le droit à la prorogation, il doit le notifier au locataire par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée.

Le maintien des locataires dans les lieux loués, d'après la présente loi, ne peut donner lieu, à la charge du propriétaire et vis-à-vis des tiers, à aucun dommages-intérêts.

Ce nouveau projet n'abroge aucune des dispositions des lois antérieures de mars 1922 et de décembre 1923.

LE PARLEMENT DEMANDE DES EXPLICATIONS A M. HERRIOT

Le Président du Conseil répond :

« Au cas où l'Allemagne se déroberait, la Grande-Bretagne, gardienne du contrat, s'engagerait solennellement à se tenir aux côtés des Alliés. Je n'aurais pu abandonner la sécurité donnée par le traité. »

« Pour que l'Europe respire en paix, l'Allemagne doit être désarmée. »

« Si l'Allemagne n'était pas loyale, elle ne serait pas épargnée. »

« Dans les conversations qui doivent se poursuivre, nous n'admettrons certainement pas que la France ait à souffrir. »

AU SÉNAT

Les questions de M. Lucien Hubert

M. Jeanneney est élu vice-président

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 07, sous la présidence de M. de Selves.

Discours de M. de Selves

M. de Selves lit le discours d'usage et remercie pour l'honneur qu'on lui a fait. Il rend hommage à son prédécesseur, qui a été, au Sénat, comme il veut l'être à l'Elysée, un arbitre impartial et indiscuté.

L'ESPOIR DE LA FRANCE DANS LE SENAT

La guerre, dit-il, a laissé après elle, de graves devoirs.

Nous avons à cœur de les remplir.

Pour les réaliser, la France compte sur ses représentants.

Laissez-moi souligner qu'elle met, dans le Sénat, une large part de ses espérances.

En saurait-il être autrement?

Le Sénat, qui puise ses origines dans ces merveilleuses cellules que constituent les communes de France, ne pénètre-t-il pas, en effet, au cœur même de notre démocratie organisée. N'en connaît-il pas les aspirations, faites dans une sage synthèse, à la fois d'amour du progrès, du mieux-être social, de mesure de tolérance et d'esprit de judicieuse conservation.

M. de Selves termine en rappelant le souvenir de M. de Freycinet, à qui il doit sa formation intellectuelle et politique.

Le scrutin d'arrondissement

M. le Président rappelle que le Sénat est saisi d'une proposition de MM. Louis Soulié, Drivet et Roustan, ainsi conçue :

« La loi du 13 février 1889, rétablissant le scrutin uninominal, pour la nomination des députés, est remise en vigueur. »

Cette proposition est renvoyée à la Commission spéciale du suffrage universel.

Les questions de M. Lucien Hubert

Puis la parole est à **M. Lucien Hubert**, qui pose une question (en 10 paragraphes), au Président du Conseil, sur le caractère, les résultats et les conséquences des récentes entrevues de Londres et de Bruxelles.

Les pourparlers qui viennent d'avoir lieu à Londres et à Bruxelles, dit **M. Lucien Hubert**, ont causé dans tout le pays une émotion naturelle et légitime, car la France comprend que c'est son avenir qui s'engage.

Elle se demande si les jours qui viennent lui apporteront la paix et la sécurité.

Et **M. Lucien Hubert** demande :

1° Le plan des experts est-il accepté sans réserves par tous les Alliés? Sera-t-il mis en exécution entièrement, ou des retouches seront-elles apportées et le gouvernement allemand l'acceptera-t-il?

2° Les renseignements donnés par la presse que la Ruhr ne serait évacuée qu'au fur et à mesure des paiements de l'Allemagne sont-ils exacts? Comment serait rendue possible une réoccupation éventuelle?

3° Aucune atteinte n'est-elle portée à l'occupation de la rive gauche du Rhin?

4° L'admission de l'Allemagne dans la S.D.N. n'est-elle pas souhaitée par certains de nos Alliés et la France a-t-elle pris des engagements sur ce point?

5° La Belgique est-elle d'accord avec nous sur les réparations et la sécurité? N'appréhende-t-elle pas que nous nous en remettions prématurément à la Société des Nations? N'a-t-elle pas été émue de l'envoi à l'Allemagne d'une note sur le désarmement, signée des seuls premiers ministres d'Angleterre et de France?

6° L'Italie a-t-elle été tenue au courant des conversations de Londres et Bruxelles?

7° Comment le désarmement de l'Allemagne contiuerait-il à être réalisé? Que fera-t-on si l'Allemagne ne tient pas compte de la note Mac Donald-Herriot?

8° Où et quand aura lieu la conférence interalliée projetée; quelles nations y seront invitées?

9° En échange de nos concessions, l'Angleterre est-elle prête à des sacrifices réciproques, par exemple, sur la question des dettes interalliées? Quelle serait l'attitude éventuelle des Etats-Unis dans cette dernière question?

10° Les conversations Herriot-Mac Donald-Theunis n'ont-elles été que des échanges de vue ou des engagements précis ont-ils été pris?

Avant de descendre de cette tribune, je tiens à déclarer qu'il y a deux points sur lesquels la France ne saurait transiger : les dommages doivent être réparés, et la sécurité assurée.

Son existence dépend de ces deux conditions.

Déclaration de M. Herriot

M. Herriot, président du Conseil, a la parole. Je remercie M. Lucien Hubert de m'avoir informé d'avance des questions qu'il avait l'intention de me poser.

Il m'a permis ainsi de mesurer les termes de la déclaration écrite que je vais lire et qui, je l'espère, lui donnera satisfaction, ainsi qu'au Sénat.

Le président du Conseil donne lecture d'une déclaration en substance. M. Herriot s'exprime ainsi :

LE PLAN DAWES

Je me suis rendu aux Chequers sur la cordiale invitation du Premier britannique, pour discuter avec lui les arrangements propres à la mise en œuvre du plan des experts.

J'ai confiance dans l'acceptation de ce plan.

De toute évidence, les alliés devront obtenir que leur créance sur l'Allemagne ait une valeur commerciale.

En ce qui concerne l'occupation militaire de la Ruhr, **il n'a été, à aucun moment, question d'aliéner la liberté des gouvernements français et belge.**

LES MANQUEMENTS DE L'ALLEMAGNE

Il fallait prévoir les manquements de l'Allemagne au rapport Dawes.

M. Mac Donald m'a affirmé qu'au cas où l'Allemagne se déroberait, **la Grande-Bretagne, gardienne du contrat, s'engagerait solennellement à se tenir aux côtés des alliés.**

Nous aurons à examiner la procédure qui conviendra en cas de manquements éventuels de l'Allemagne.

LA SÉCURITÉ DE LA FRANCE

Mais notre évacuation devait, aussi, porter sur la coopération de l'Angleterre au maintien de la paix et à une garantie pour la France contre une agression de l'Allemagne.

Je n'aurais pu abandonner la sécurité donnée par le traité.

En ce qui concerne les territoires soumis à la régie franco-belge, les conditions de sécurité seront soumises à des experts militaires.

L'ALLEMAGNE DOIT ÊTRE DÉSARMÉE

Pour que l'Europe respire en paix, l'Allemagne doit être désarmée. Des déclarations et des promesses ne sauraient nous suffire.

M. LUCIEN HUBERT

J'ai pu me convaincre que, sur ce point, les vues de M. Mac Donald étaient absolument conformes aux miennes. De là l'envoi à l'Allemagne d'une note signée de M. Mac Donald et de moi-même.

Nos amis belges qui ont si souvent travaillé à l'entente entre la France et la Grande-Bretagne, se sont réjouis de cette décision qui leur fut communiquée aussitôt que prise, car notre effort est dans l'intérêt commun des alliés et tend à rebâtir le front unique. **Mis au courant du détail, ils se sont déclarés en plein accord avec nous. A aucun moment, sur aucun point, il n'y a eu la moindre difficulté.**

Le moment serait mal choisi pour le gouvernement allemand de chercher un nouveau mode de négociations. Son intérêt est de prendre le plus rapidement possible les mesures nécessaires à l'application du plan Dawes.

LA CONFERENCE DE LONDRES

Ce plan nécessite la réunion d'une Conférence. M. Mac Donald a désiré que cette conférence eut lieu à Londres. Nous avons accepté.

M. Herriot. — J'aurai à soumettre à vos commissions quelques explications. **L'Angleterre désire que l'Allemagne se lie par des engagements écrits.** J'ai pris toutes précautions pour que ces engagements ne créent aucune novation au traité de Versailles.

LES DETTES INTERALLIÉES

J'ai pensé devoir soulever la question des dettes interalliées. M. Mac Donald admet qu'elles soient reprises sans délai. J'ai insisté et j'insisterai sur **la situation défavorable où se trouverait la France si elle n'obtenait pas sur ce point une solution équitable.**

LES DROITS DU PARLEMENT RESERVÉS

Je vous ai résumé fidèlement les résultats obtenu au cours des conversations que je viens d'avoir. **Je ne me suis pas lié par des conventions définitives. J'ai réservé les droits du Parlement.** Le meilleur résultat de ces conversations est la constatation du sentiment unanime des représentants de l'Angleterre, de la France et de la Belgique pour rétablir la paix sur la justice. Nous avons déclaré que le jour où l'Allemagne aurait satisfait aux obligations que lui imposait le traité de Versailles, il ne dépendrait que d'elle d'entrer dans la Société des Nations.

« NOUS N'ADMETTONS PAS QUE LA FRANCE AIT A SOUFFRIR »

Nous nous sommes entendus pour dire que, si l'Allemagne était loyale, elle ne serait pas inquiétée; si elle n'était pas loyale, elle ne serait pas épargnée.

Dans les négociations qui se sont engagées et qui doivent jour à jour se poursuivre, nous n'admettrons certainement pas, que la France ait à souffrir.

Quand M. Herriot descend de la tribune, le Sénat lui fait une véritable ovation.

M. Lucien Hubert constate que, dans l'ensemble, le Président du Conseil lui a donné satisfaction sans réserve d'explications complémentaires. Si M. le Président du Conseil peut remplir ce programme, il aura bien mérité de son pays.

L'incident est clos.

L'élection du vice-président

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un vice-président du Sénat.

Nombre de votants, 205; bulletins blancs ou nuls, 18; suffrages exprimés, 187; majorité absolue, 94. Ont obtenu: M. Jeanneney, 181 voix; Divers, 6 voix.

M. Jeanneney est proclamé vice-président du Sénat pour l'année 1924.

L'indemnité de cherté de vie pour les petits retraités de l'Etat

Le Sénat adopte encore le projet portant ratification du décret du 11 mai 1923, étendant le bénéfice de l'indemnité de cherté de vie instituée par la loi du 12 avril 1922, en faveur des petits retraités de l'Etat français.

MM. Pasquet, Serre et Touron sont élus membres du Conseil supérieur du travail.

La séance est levée ensuite.

Séance lundi prochain pour les douzièmes provisoires des dépenses recouvrables.

A LA CHAMBRE

M. Herriot répond à M. Klotz

MM. Bouyssou, Bouisson et Bouilloux-Lafont sont élus vice-présidents

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Paul Painlevé, devant un petit nombre de députés.

L'ELECTION DU SENEGAL

La Chambre approuve les conclusions du 11e bureau, tendant à la validation de l'élection du Sénégal. En conséquence, M. Blaize-Diagne est admis. La séance est suspendue à 15 h. 20 jusqu'à 17 heures.

L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président annonce qu'il va être procédé, dans un salon voisin de la salle des séances, à un scrutin pour l'élection de trois vice-présidents et d'un secrétaire, en remplacement de MM. Rainaldy, Godart, J.-L. Dumesnil et Bovier-Lapierre, qui ont donné leur démission en devenant ministres.

M. Paul Painlevé fait connaître les résultats du scrutin.

Nombre de votants, 310; bulletins blancs ou nuls, 25; suffrages exprimés, 285.

M. Bouyssou (Landes), 259 voix. **élu.** M. Bouisson (Bouches-du-Rhône), 260 voix. **élu.** M. Bouilloux-Lafont, 258 voix. **élu.** (Applaudissements);

Scrutin pour l'élection d'un secrétaire: Nombre de votants, 325. majorité absolue, 146. M. Boitrevin, 290 voix. **élu.** (Applaudissements).

LA QUESTION DE M. KLOTZ

M. Painlevé. — La parole est à M. Klotz pour poser une question au Président du Conseil, qui l'accepte.

M. Klotz déclare qu'à la suite des déclarations de M. Ramsay Mac Donald à la Chambre des Communes, il y a lieu de préciser la thèse française. Il constate que les sommes devant provenir de l'exécution du plan Dawes sont inférieures à celles de l'état de paiements antérieurs. L'ancien ministre des Finances juge indispensable que la question des dettes interalliées soit réglée parallèlement à la mise en exécution du plan Dawes.

L'orateur affirme la nécessité d'assurer, non seulement ce désarmement, mais d'obtenir de la part de nos alliés, un pacte défensif qui, cette fois devra être ratifié par les Chambres, non seulement de France, mais de nos alliés. (Exclamations ironiques).

M. Klotz répète qu'il ne doit pas y avoir de malentendu sur la question de l'évacuation de la rive gauche du Rhin, qui ne doit commencer que lorsque l'Allemagne aura exécuté les clauses du traité et il tient à ce qu'il soit précisé que l'Allemagne ne sera admise dans la Société des Nations, que lorsqu'elle aura rempli ses engagements, tant pour la sincérité de la France, que pour le paiement de ses dettes. (Applaudissements).

M. HERRIOT A LA TRIBUNE

La Chambre, dit le Président du Conseil, ne s'étonnera pas que pour répondre à M. Klotz, je lui apporte une déclaration écrite dont chaque mot a été pesé et à laquelle je déclare qu'il me sera impossible de rien ajouter. (Applaudissements).

Le Président du Conseil lit le document qu'il a fait connaître au Sénat.

La Chambre ne se départit pas de sa gravité calme. Quelques députés de droite et du centre font entendre quelques mots de réserve.

Les applaudissements partent de tous les bancs pour approuver le passage relatif au désarmement de l'Allemagne.

Les gauches applaudissement les dernières paroles du Président du Conseil.

M. Klotz prend acte des déclarations du Président du Conseil, convaincu que le chef du gouvernement s'inspirera toujours des plus hauts intérêts de la France.

M. MARCEL CACHIN VEUT INTERPELLER

Le Président annonce que M. Marcel Cachin demande à transformer la question en interpellation.

M. Herriot rappelle qu'il a pris la précaution de dire qu'il ne pouvait rien ajouter à sa déclaration.

M. Herriot déclare cependant qu'une dépêche l'informe que les Etats-Unis acceptent d'être représentés à la Conférence de Londres. (Vifs applaudissements.)

M. Herriot fait remarquer que les décisions de la Conférence de Londres ne deviendront définitives qu'après ratification du Parlement et qu'aussitôt après cette conférence, il reviendra en soumettre les résultats aux Chambres. Un large débat pourra alors s'instituer à ce moment.

Le Président du Conseil prend l'engagement de ne pas lire le décret de clôture avant que ce débat n'ait eu lieu.

M. Cachin trouve la déclaration du Président du Conseil trop vague et trop imprécise. Il maintient sa demande de transformation de la question de M. Klotz en interpellation.

Le Gouvernement repousse cette proposition, qui est repoussée par 397 voix contre 27.

LES DEMANDES D'INTERPELLATION

Le Président fait connaître les demandes d'interpellation.

M. Peytral est d'accord avec les interpellateurs pour fixer la discussion des interpellations sur la loi de huit heures dans les chemins de fer au vendredi 11 juillet.

Il en est ainsi décidé.

M. Camille Chautemps invite M. Laporte à s'entendre avec le ministre du Travail et lui-même pour la fixation prochaine de la partie de son interpellation relative à l'emploi de soldats à la place de boulangers grévistes.

M. Laporte accepte de s'entendre avec MM. Godart et Chautemps sur la fixation de la date de première partie de son interpellation.

LE DOUZIEME PROVISOIRE POUR JUILLET

M. Clémentel demande à la Chambre de tenir séance samedi matin et soir, pour la discussion des projets financiers urgents, notamment, le douzième provisoire de juillet, pour les dépenses recouvrables, et un cahier de crédits supplémentaires.

On décide de siéger toute la journée de samedi.

MM. Bonnet, de Paillerets et Anteriou demandent que la Chambre se réunisse vendredi dans ses bureaux pour nommer une commission de règlement de 33 membres.

M. Flandin propose que cette réunion ait lieu samedi. M. Antériou insiste.

L'AMNISTIE

M. Herriot promet une suspension de peines

M. André Marty. — Nous acceptons la date de demain parce que nous savons que cette séance doit servir à hâter le vote de l'amnistie, mais je demande instamment au Président du Conseil de faire bénéficier, dès maintenant d'une suspension de peine, tous ceux qui doivent être touchés par le projet d'amnistie. (Bruit divers à droite; applaudissements à l'extrême gauche).

M. Herriot. — Le gouvernement a déposé, sans délai, le projet d'amnistie qu'il avait proposée et il a ainsi témoigné de son intention de le faire aboutir le plus tôt possible.

M. Marty insistant pour la suspension des peines des condamnés qui doivent bénéficier de l'amnistie, le Président du Conseil fait un geste affirmatif, dont les communistes prennent acte.

Séance levée à 18 h. 50. Séance vendredi à 15 h., réunion dans les bureaux. A 16 h., séance publique pour la proclamation des résultats des grandes commissions.

LETTRE DE BRUXELLES

JOUONS SERRÉ

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, 26 juin 1924.

MM. Theunis et Hymans ont mis le Roi au courant des conversations qu'ils ont eues avec M. Herriot. A ce sujet, les nouvelles les plus contradictoires circulent; les démentis, les mises au point naissent comme des champignons. Les docteurs Tant Pis et Tant Mieux se livrent avec entrain à leurs exercices. Où est la vérité? On déclare aujourd'hui que l'unique objet des conversations de Bruxelles a été l'application des rapports des experts et que la question de la sécurité n'a guère été touchée. On serait tombé d'accord sur le premier point. Les conférences et les conversations aboutissent toujours à un accord. Puisse-t-il cette fois, ne pas être vain dans la réalité. Mais ici, personne n'a grande confiance à ce sujet, et le malaise que je vous signalais dès lundi et mardi perdure. Quelles que soient les facilités que cet accord donnera à l'Allemagne, celle-ci les trouvera encore trop lourdes et cherchera à les esquiver. C'est la règle. Depuis l'armistice, les Belges savent à quoi s'en tenir. L'expérience a relégué chez eux l'idéalisme, dans un petit coin du cœur à l'abri des bourrasques extérieures. On aura beau dire et beau faire, personne ne leur donnera le change sur l'Allemagne. Depuis le dernier « Keetje » de nos faubourgs qui joue perpétuellement à la guerre des Boches, jusqu'au Roi qui, récemment proclamait, à Namur, que la meilleure assurance de paix, c'était encore une armée solide, disciplinée, prête à remplir son devoir, l'impression — et il n'y a aucun opportunisme officiel qui soit capable de l'effacer — est que l'Allemagne fera la guerre, sitôt qu'elle le pourra, et le plus vite possible.

On souhaite que l'œuvre difficile entreprise par les Cabinets de Londres, de Paris et de Bruxelles, en attendant celui de Rome, réussisse. Mais l'optimisme affecté des relations interalliées actuelles n'est pas une condition de réussite. Il faut jouer serré. Ceux qui sont habitués à la mauvaise foi germanique sont de cet avis. A « durer », à « chercher, à nous user », « à nous lasser », l'Allemand est dans son rôle. Nous avons fait cela pendant la guerre et nous connaissons bien — « grignotage » finalement vainqueur. Mais justement, c'est parce que nous avons employé cette arme puissante que nous devons nous immuniser contre elle par notre inlassable énergie, et notre imperturbable sang-froid. Sinon, autant fermer tout de suite les parenthèses et laisser, demain, les choses suivre leurs cours et l'Allemagne reconstituer le barbare empire germanique, à nos dépens. — S...

LES PROGRÈS DE LA T. S. F.

Le secret des messages

Au cours d'une entrevue avec un de nos confrères parisiens, un ingénieur américain, M. Hays Hammond, lui a fait part d'une découverte dont il est l'auteur et qui réaliserait un véritable progrès en matière de T.S.F. M. Hays Hammond aurait trouvé le moyen d'assurer le secret des messages téléphonés et il serait parvenu également à annihiler les effets de « brouillage », dus aux émissions simultanées de plusieurs postes sur une même longueur d'onde.

Les mines de Diélette adjugées à un ingénieur parisien

Cherbourg, 26 juin. — La mise en adjudication définitive des mines et carrières de Diélette-Flamanville a eu lieu, au Palais de Justice de Cherbourg, sur la mise à prix de 1.757.000 francs, montant de l'offre faite à l'administration du séquestre des biens ex-allemands par le surenchérisseur, M. Paul Delaporte, expert à Paris.

M. Coly, ingénieur à Paris, a été déclaré adjudicataire pour le prix de 6.100.000 fr.

UNE RÉUNION du Groupe interparlementaire des départements dévastés

Paris, 26 juin. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

Le président rend compte des entretiens que la délégation du groupe a eus avec M. Dalbiez, ministre des Régions Libérées, et, sur la proposition du président, le groupe décide de demander une audience prochaine à ce dernier.

Le groupe renvoie à la commission d'études une proposition de subvention en faveur des communes, pour la réalisation des alignements prévus dans les traversées des routes nationales, et une proposition de la Chambre syndicale des mandataires pour les prestations en nature. Il décide d'entendre une délégation de la Fédération des Associations départementales et Unions de sinistrés à sa prochaine réunion.